



Bibliothèque départementale du Loiret

Tarification des documents perdus ou détériorés

(Fiche mise à jour en janvier 2009)

Les documents prêtés par la Bibliothèque Départementale du Loiret qui sont perdus ou détériorés sont facturés au prix réel, en application de la délibération du Conseil Général – CP – D07 du 14 novembre 2003.

La détérioration n'inclut pas l'usure normale d'un document, mais par exemple : page de livre arrachée, déchirée, ouvrage déformé, taché, reliure disloquée, CD rayé ou cassé, jaquette de boîtier vidéo détruite ...

La perte s'entend par le signalement par l'emprunteur lui-même ou après trois relances restées sans suite.

La facturation se fait par titre de paiement établi par le Payeur Départemental et adressé directement à la personne morale (commune, syndicat intercommunal ou autre organisme de tutelle) responsable du dépôt de documents consenti par la Bibliothèque Départementale pour la bibliothèque municipale ou intercommunale ou le dépôt de livres concerné.

Dans le cadre des règles en vigueur en matière de suivi des inventaires matériels et comptables, la remise d'un document équivalent en remplacement d'un article perdu ne peut être acceptée par la BDL.

Voir ci-après le formulaire déclaratif pour document perdu ou détérioré, à télécharger et à retourner dûment rempli à :

Bibliothèque départementale du Loiret
Avenue du Parc Floral – 45072 ORLEANS cedex 02
Fax : 02.38.25.28.41 - mail : bdl@cg45.fr

DOCUMENT DE LA B.D.L. PERDU OU DETERIORE

Bibliothèque de :

Signale la perte ou la détérioration du document suivant :

Livre - CD - Vidéo - DVD

Titre :

Auteur :

Code-Barre :

Date :

Nom du signataire :

Signature :

A facturer à : Mairie de

Association :

Communauté de Communes de :

Autre organisme :

DOCUMENT DE LA B.D.L. PERDU OU DETERIORE

Bibliothèque de :

Signale la perte ou la détérioration du document suivant :

Livre - CD - Vidéo - DVD

Titre :

Auteur :

Code-Barre :

Date :

Nom du signataire :

Signature :

A facturer à : Mairie de

Association :

Communauté de Communes de :

Autre organisme :